



Signature chez le notaire retardé à cause du vendeur

Par **nerico_9**, le **25/09/2012** à **14:48**

Bonjour,

L'agence vient de me prévenir que la signature chez le notaire pour la maison que l'on achète sera retardé du 1er octobre à début novembre car le propriétaire à fournit en retard son titre de propriété au notaire. Ce retard étant donc totalement de la faute du vendeur qui n'a pas fournit les documents dans les délais peut on exiger une indemnisation ?

Merci

Par **bassbaki**, le **28/11/2012** à **14:52**

Bonjour,

est-ce que vous avez eu une réponse à votre question?
Je suis dans le même cas mais avec 3 mois du retard.

Cordialement,
Bassam BAKI

Par **elo60**, le **28/11/2012** à **23:16**

Bonjour, pareil , je suis dans la même galère que vous, je devais signé pour le 26 septembre ils nous ont dit pour début décembre, et c'est encore retardé.
As-ton une indemnisation dans ces cas la?

Par **bassbaki**, le **29/11/2012** à **15:43**

J'ai appelé un avocat (30€).
Il m'a dit que j'ai le droit d'annulé : j'aurais le remboursement du séquestre et de la clause

pénale (8500€) dans mon cas parce que j'annule suite à non respect de la date de signature du vendeur.

J'ai préparé une lettre à envoyé en recommandé pour demander le paiement des indemnité et la prise en charge de frais de notaire et d'agence.
à voir.